



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
21 mars 2007
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2007

11-22 juin 2007, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour l'Inde
(2008-2012)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-4	2
II. Coopération passée et enseignements tirés	5-7	3
III. Programme proposé.....	8-18	3
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	19-22	6
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Inde (2008-2012)		7



Introduction

1. Le présent projet de descriptif de programme de pays pour l'Inde (2008-2012) a été élaboré en partenariat avec le Département des affaires économiques du Ministère des finances, sur la base du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) portant sur la même période. Il s'inscrit dans le cadre du onzième plan quinquennal établi par le Gouvernement indien et prend en compte les résultats de consultations élargies avec les partenaires, dont les organismes des Nations Unies, et d'un examen détaillé des enseignements tirés de la coopération passée.

I. Analyse de la situation

2. Bien que l'économie indienne ait connu des taux de croissance supérieurs à 8 % par an entre 2004 et 2007, la croissance économique n'a pas profité à tous. Près de la moitié de la population la plus pauvre vit dans cinq États, qui sont en outre en proie à l'insécurité et à des risques de conflit. La proportion de pauvres parmi les castes et tribus répertoriées demeure élevée. Plus de 60 % des femmes sont en butte à une pauvreté chronique. Plus de 296 millions de personnes sont analphabètes et 233 millions souffrent de malnutrition. Le taux de participation des femmes au marché du travail est égal à 50 % de celui des hommes et près de 96 % des femmes travaillent dans le secteur informel. La violence à leur égard continue de poser des problèmes, même si des lois sur la violence familiale ont été adoptées en 2006, marquant un tournant historique. La prévalence du VIH/sida est relativement faible, toutefois, on estime que 5,2 millions de personnes sont atteintes par la maladie. Le nombre de femmes infectées augmente et près de la moitié d'entre elles n'ont même jamais entendu parler du sida.

3. Deux tiers de la population continuent d'être tributaires des travaux agricoles tandis que 90 % de la main-d'œuvre occupe des emplois du secteur informel, qui ont une faible productivité et sont peu rémunérés. L'augmentation de la population et la croissance économique allant de pair avec des mécanismes de régulation peu efficaces ont abouti à une surexploitation des ressources environnementales et ont creusé l'écart entre la demande et l'offre d'énergie. Le document d'orientation du onzième plan quinquennal met l'accent sur la nécessité de veiller à ce que la croissance se fonde sur une utilisation efficiente des ressources et sur le respect de l'environnement. La politique nationale de l'environnement pour 2006 vise à intégrer l'environnement dans toutes les activités de développement, sachant que les catastrophes naturelles précédentes ont fait baisser le produit intérieur brut.

4. Compte tenu de ces obstacles au développement, le document d'orientation du onzième plan quinquennal souligne l'importance d'une croissance généralisée visant à réduire la pauvreté et les disparités, avec comme thème intersectoriel la place réservée aux femmes. La réduction de la pauvreté est directement liée à des améliorations dans le domaine de la gouvernance, notamment s'agissant du transfert de fonds, de l'assignation de responsabilités et de la nomination des fonctionnaires au niveau local, et aux efforts visant à rendre la gouvernance plus participative, plus respectueuse du principe de parité hommes-femmes, plus transparente et plus responsable.

II. Coopération passée et enseignements tirés

5. Le précédent programme de pays (2003-2007) était axé sur quatre domaines : promotion du développement humain et de l'égalité entre les sexes; renforcement des capacités en matière de décentralisation; élimination de la pauvreté et création de moyens d'existence viables; et réduction de la vulnérabilité et préservation de l'environnement. Le PNUD a recommandé d'intégrer une perspective axée sur le développement humain dans les activités de planification et d'exécution au niveau des États, et, avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), de prendre en compte les questions concernant les femmes dans le onzième plan quinquennal. Dans le domaine de la gouvernance, on a privilégié le renforcement des capacités des institutions locales et la promotion du sens des responsabilités. Le PNUD a facilité l'élaboration de stratégies de réduction de la pauvreté urbaine, la réalisation efficace du projet national intitulé « Rural Employment Guarantee » (garantie d'emploi rural) et la mise au point du projet national de tourisme rural. Une mission visant à améliorer les moyens de subsistance a été conduite avec succès au Rajasthan. Le PNUD a joué un rôle moteur dans la mise en place de partenariats entre les secteurs public et privé dans plusieurs districts.

6. Les programmes de lutte contre le VIH/sida ont mis l'accent sur la formulation d'une stratégie visant à promouvoir la participation des personnes malades du sida et la réalisation d'une étude des conséquences du VIH sur le plan socioéconomique, première étude de ce genre en Inde. Les activités menées dans le domaine de l'énergie et de l'environnement ont été conçues en vue de donner suite aux engagements pris au titre des conventions et accords internationaux. Le programme de gestion des risques liés aux catastrophes a été axé sur l'amélioration des moyens de planification préalable des collectivités et de l'administration aux niveaux national, fédéral et local. Le programme de relèvement à la suite du tsunami a été lancé à titre de projet commun des organismes des Nations Unies.

7. L'examen à mi-parcours du programme actuel du PNUD pour l'Inde a relevé le succès de nombreuses initiatives tout en soulignant la nécessité de s'orienter vers des domaines d'intervention moins nombreux et plus stratégiques. Souvent, le point de départ des interventions devrait être l'État, l'objectif étant de faciliter la réalisation des grands programmes et priorités nationales et l'établissement de liens étroits en vue de renforcer les capacités aux niveaux des États et des districts. Il est ressorti des évaluations qu'il fallait identifier de manière plus rigoureuse les groupes de population pauvres et se concentrer plus précisément sur le sort des femmes et l'intégration sociale.

III. Programme proposé

8. Le programme de pays proposé contribuera à la réalisation des objectifs du PNUAD dans le domaine du renforcement des capacités aux fins d'une décentralisation efficace, responsable et participative et de la mise en œuvre d'une stratégie de réalisation des OMD fondée sur les droits, l'accent étant mis sur les groupes défavorisés (en particulier, les femmes et les filles). Il s'attaque aux inégalités entre hommes et femmes et vise à renforcer les partenariats avec le secteur privé. Les activités de plaidoyer fondées sur des faits, les pratiques optimales et les profils de pauvreté désagrégés contribueront à étayer les décisions et les politiques.

9. Le programme se limitera à une dizaine de domaines d'intervention, les résultats devant concorder avec les lignes de services du PNUD et son plan stratégique proposé pour 2008-2011. Les initiatives lancées à ce titre se concentreront sur les sept États ciblés – Bihar, Chhattisgarh, Jharkhand, Madhya Pradesh, Orissa, Rajasthan et Uttar Pradesh –, qui se caractérisent par des indices de développement humain faibles, de profondes disparités entre hommes et femmes et une importante proportion de castes et tribus répertoriées. Dans ces États, les organismes des Nations Unies désigneront les districts où seront menés des projets communs et convergents, l'importance étant accordée aux liens établis au niveau des États et des districts. Un mécanisme de cofinancement avec d'autres partenaires du développement sera mis en place afin de transposer les initiatives qui ont donné des résultats positifs.

Gouvernance démocratique

10. Le programme vient en appui au renforcement des outils permettant d'intégrer les questions intersectorielles, telles que le sort des femmes, la gestion des ressources naturelles, les migrations, la gestion des risques liés aux catastrophes et la lutte contre le VIH/sida, dans les activités de planification et d'allocation des ressources aux niveaux des secteurs, des districts et des États. Les liens entre les mécanismes mis en place aux niveaux des districts et des États tireront parti des partenariats établis avec le Ministère du Panchayati Raj, le Comité national de planification et les services de planification des États. Le renforcement des instruments d'analyse du développement humain se poursuivra comme moyen de développer les activités de plaidoyer et de planification.

11. Les activités de renforcement des capacités à l'intention des représentants élus (en particulier, les femmes et les personnes issues des castes et tribus répertoriées) et des responsables des administrations autonomes locales (Panchayats) aideront ceux-ci à s'acquitter de leurs fonctions. On améliorera la capacité des institutions du Panchayat Raj à mobiliser des fonds supplémentaires en faveur du développement à l'échelle locale, notamment dans le cadre de partenariats avec le secteur privé. L'efficacité des mécanismes de contrôle et de responsabilisation sera renforcée grâce à la divulgation des données (adoption d'une loi sur le droit à l'information, par exemple), à la réalisation de bilans sociaux, à l'établissement de budgets tenant compte des besoins des femmes et à la mise en place de systèmes informatisés. On étudiera la possibilité de créer un fonds d'affectation spéciale en vue de soutenir les efforts de décentralisation de l'administration.

12. L'accès de tous au droit et à la justice est un élément important dans la lutte contre la pauvreté. Une collaboration étroite sera établie avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les facultés de droit et les écoles de la magistrature en vue d'examiner les questions liées au traitement des affaires judiciaires, à la sensibilisation aux questions juridiques, à l'assistance juridique et aux systèmes informels d'administration de la justice s'agissant des populations pauvres. La coordination entre la police et le secteur judiciaire, les tribunaux et les prisons, et avec le public, sera renforcée.

Réduction de la pauvreté

13. Le programme viendra en aide aux missions conduites au niveau des États en vue de promouvoir l'accès de tous à des sources de revenus dans les régions et parmi les groupes défavorisés des zones urbaines et rurales. L'accent sera mis sur les modèles de subsistance et la prestation des services correspondants dans le cadre de partenariats entre les secteurs public et privé au niveau local. On s'attachera à

généraliser l'accès au secteur financier en développant des produits et des services en faveur des pauvres, notamment en facilitant les remises de fonds, les prêts au logement sans garantie et les mécanismes de protection sociale fondés sur le marché, tels que les micropensions et les microassurances. Le programme visera à améliorer les initiatives nationales visant à réduire la pauvreté, telles que les projets intitulés National Rural Employment Guarantee Scheme (garantie d'emploi rural) et Jawaharlal Nehru National Urban Renewal Mission (construction de logements sociaux). Les mécanismes d'intégration sociale, de contrôle et d'évaluation seront renforcés grâce à des outils et des instruments fondés sur la participation et la prise en compte des problèmes des femmes, l'objectif étant de cibler les groupes qui étaient auparavant exclus.

VIH et développement

14. On s'efforcera de transposer à une plus large échelle les activités préventives en intégrant le VIH/sida aux activités menées dans le domaine du développement. Cela sera facilité par le renforcement des capacités de l'Organisation nationale de lutte contre le sida, des principaux ministères, des organismes publics de lutte contre le sida et des structures au niveau des districts. La participation directe des personnes touchées par le VIH/sida, des femmes et d'autres groupes vulnérables facilitera l'établissement de liens entre les parties prenantes et la population.

Gestion des risques liés aux catastrophes

15. On s'emploiera à intégrer les éléments propres à réduire les risques liés aux catastrophes naturelles dans tous les secteurs du développement. Grâce à l'aide qui sera apportée aux autorités chargées de la gestion des catastrophes au niveau des districts et des États, qui ont été récemment mises en place, des activités de planification préalable des secours en cas de catastrophe seront systématiquement organisées au niveau local. La mise en place de politiques et de réglementations adéquates et la conduite d'évaluations détaillées des multiples risques contribueront à intégrer des considérations relatives à la réduction des risques liés aux catastrophes, dans la planification du développement, notamment en ce qui concerne l'adaptation aux effets des changements climatiques. La phase suivante du programme sera exécutée en étroite collaboration avec l'Autorité nationale pour la gestion des catastrophes, créée en 2005. Les enseignements tirés des catastrophes récentes, telles que le tsunami qui s'est produit en 2004 dans l'océan Indien, aideront à améliorer les capacités de relèvement à la suite d'une catastrophe.

Environnement et développement durable

16. À tous les niveaux de l'administration, le PNUD aidera à appliquer les politiques énergétique et environnementale. À cet effet, on renforcera les mesures, les lois, les règlements, les codes et les normes visant à promouvoir l'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone et une exploitation plus efficiente des ressources naturelles. On mettra en place les capacités voulues aux niveaux des États et des districts pour intégrer les pratiques de gestion environnementale dans les processus de planification. Le PNUD apportera également son appui au renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des accords multilatéraux de protection de l'environnement.

17. Le PNUD soutiendra la mise en œuvre de politiques nationales visant à accroître la couverture forestière, à enrayer la dégradation des terres et à faciliter l'accès à des sources d'énergie renouvelables et collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de promouvoir la gestion durable des

ressources en eau. Les stratégies tenant compte des problèmes des femmes, qui visent à réduire les risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques pour les groupes vulnérables seront encore renforcées à la faveur de projets plus larges de gestion des risques en cas de catastrophe.

Initiatives lancées par l'équipe de pays des Nations Unies

18. Afin de faciliter la réalisation des objectifs du PNUAD, des initiatives communes seront lancées dans les domaines de l'eau, de la prévention du VIH/sida et de la violence sexiste – notamment la traite et le fœticide féminin. Le PNUD aidera en outre à organiser régulièrement des activités communes de planification, de suivi (utilisation de la base de données *DevInfo*) et d'évaluation dans tous les domaines couverts par le programme. Il collaborera avec d'autres organisations afin de promouvoir la convergence des efforts déployés au niveau des districts en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans le but d'entreprendre des activités communes de plaidoyer et d'établir des liens avec les organes législatifs des États. Il financera la mise en œuvre du projet de mise en commun des connaissances « Solution Exchange » (échange de solutions), outil puissant reliant diverses parties prenantes autour des questions liées à la réalisation des OMD. Ce projet continuera d'aider le Gouvernement à améliorer l'efficacité des activités menées dans le domaine du développement.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

19. Le programme de pays sera exécuté sous la direction du Gouvernement indien, en partenariat avec les autorités nationales et fédérales. Le Département des affaires économiques du Ministère des finances, qui est l'organisme de coordination de l'action gouvernementale, dirige le conseil établi au titre du programme et oriente la mise en œuvre des activités. Des conseils de suivi des résultats seront constitués afin de suivre chacun des éléments du programme, de veiller à l'établissement de liens intersectoriels et d'adopter des plans de travail.

20. On accordera une attention particulière aux partenariats avec la société civile et le secteur privé. Les partenaires d'exécution seront choisis sur la base d'une évaluation minutieuse de leurs capacités de gestion technique et financière – dans le cadre du système normalisé de transfert de fonds – et de microanalyses. Le système Atlas sera mis à la disposition de ces partenaires.

21. Des modalités d'application révisées, cadrant avec les arrangements de programmation établis par le PNUD, seront arrêtées en collaboration avec le Gouvernement afin de promouvoir la maîtrise nationale, le sens des responsabilités et la bonne application du programme. Les activités de suivi et d'évaluation seront alignées sur les projets nationaux de renforcement des capacités aux niveaux national, fédéral et des districts. Des cadres de référence désagrégés et normalisés seront mis au point, de même que des cadres de suivi.

22. On estime que le montant des ressources nécessaires à l'exécution du programme s'établit entre 200 à 250 millions de dollars. Un tiers de ce montant sera financé par les ressources de base du PNUD, un tiers par les fonds d'affectation spéciale des Nations Unies tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et un tiers par les autres ressources.

Annexe

Cadre de résultat et d'allocation des ressources pour l'Inde (2008-2012)

Priorité nationale : Restructurer les politiques en vue de parvenir à une croissance généralisée, profitant à tous, permettant d'accélérer la réduction de la pauvreté et contribuant à combler les écarts

Résultat 1 visé par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Renforcement du cadre des politiques et de la capacité d'exécution des programmes fédéraux et nationaux d'envergure

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits/niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montants indicatifs des ressources</i>
Pauvreté : Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et réduire la pauvreté	1.1 Renforcement de l'efficacité des programmes de réduction de la pauvreté et d'amélioration des moyens de subsistance destinés aux régions défavorisées et aux groupes vulnérables, en particulier les femmes	1.1 Renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation de quelques programmes afin d'évaluer le niveau de participation des groupes et régions défavorisés aux programmes d'amélioration des moyens de subsistance 1.2 Modèles de subsistance au niveau des collectivités locales, établissement de partenariats entre les secteurs public et privé et promotion d'un accès généralisé aux ressources financières dans quelques districts des États ciblés au titre du PNUAD	1.1 a) Proportion de districts dans les États ciblés qui fournissent des données qualitatives sur les castes et tribus répertoriées et sur la situation des femmes, fondées sur des bilans sociaux 1.1 b) Pourcentage de castes et de tribus répertoriées qui bénéficient de projets d'amélioration de leurs moyens d'existence 1.2 Nombre de districts où des partenariats ont été établis à titre pilote entre les secteurs public et privé et où l'accès aux ressources financières a été généralisé	Comité national de la planification, Jawaharlal Nehru National Urban Renewal Mission, instituts de recherche et organisations non gouvernementales	Ressources ordinaires : 20 millions de dollars Autres ressources : 30 millions de dollars
VIH/sida : Lutter contre le VIH/sida	1.2 Extension des projets multisectoriels lancés par les ministères en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme national de lutte contre le sida, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables	2.1 Renforcement des capacités des principaux ministères et des parties prenantes retenues, une attention particulière étant accordée aux groupes vulnérables	2.1 a) Nombre de ministères faisant état dans leur rapport annuel des activités de lutte contre le VIH menées dans leurs secteurs respectifs 2.1 b) Nombre de services de dépistage du VIH ouverts aux migrants dans des endroits clés des districts retenus des États ciblés	Organisations nationale et fédérales de lutte contre le sida, Ministère du développement rural, Ministère du tourisme, Ministère du Panchayati Raj, Ministère des affaires intérieures, Ministère des affaires tribales, Ministère de l'aménagement urbain, organisations non gouvernementales, association de personnes séropositives, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	Ressources ordinaires : 10 millions de dollars Autres ressources : 10 millions de dollars

Priorité nationale : Répondre aux besoins des groupes marginalisés et d'autres groupes qui n'ont pas de moyens de pression pour assurer le respect de leurs droits

Résultats 2 et 3 visés par le PNUAD : Administrations locales transparentes et responsables dans les zones urbaines et rurales, qui favorisent un développement équitable et durable en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement fixés au niveau local, une attention particulière étant accordée aux besoins des femmes et des filles; les cibles arrêtées concernant les OMD dans le cadre du onzième plan quinquennal sont en bonne voie d'être atteintes dans au moins un district de chacun des sept États prioritaires.

Gouvernance démocratique : Promouvoir la gouvernance démocratique	2.1 Renforcement des capacités des représentants élus et des responsables des districts dans les États et les districts ciblés en vue de les aider à s'acquitter de leur rôle efficacement	2.1 Les représentants élus et les responsables des districts sont dotés de compétences en matière de planification, de budgétisation et de suivi fondés sur la participation et la prise en compte des problèmes des femmes	2.1 a) Pourcentage de représentants élus au niveau des districts, des villages et des quartiers de quelques districts, qui ont reçu une formation d'au moins cinq jours en matière de planification, de budgétisation et de suivi fondés sur la participation et la prise en compte des problèmes des femmes 2.1 b) Pourcentage de responsables de district ayant reçu une formation d'au moins cinq jours en matière de planification, de budgétisation et de suivi fondés sur la participation et la prise en compte des problèmes des femmes, dans les districts retenus	Ministère du Panchayati Raj, Ministère de l'aménagement urbain, Département du personnel et de la formation, organisations de la société civile, Instituts de développement rural des États, Zilla Parishads, organismes de recherche et secteur privé	Ressources ordinaires : 20 millions de dollars Autres ressources : 30 millions de dollars
	2.2 Mise en place de systèmes et de mécanismes visant à faciliter l'accès à la justice, au niveau local, des groupes vulnérables et marginalisés dans cinq États bénéficiant du projet	2.2 Amélioration du mécanisme de médiation des litiges dans le secteur de la justice grâce à l'établissement de liens avec les organisations de la société civile et à l'organisation d'activités de sensibilisation	2.2 a) Pourcentage de castes et de tribus répertoriées et de femmes recourant à des mécanismes de médiation des litiges dans cinq États bénéficiant du projet 2.2 b) Nombre de colloques auxquels participent des représentants du secteur judiciaire et des organisations de la société civile, organisés dans cinq États bénéficiant du projet	Département de la justice, facultés de droit, associations de magistrats et barreaux, University Grants Commission, universités	

2.3 Quelques districts dans les États ciblés sont en bonne voie d'atteindre les OMD.

2.3 Élaboration de programmes convergents grâce à des mécanismes communs reliés aux représentants élus des administrations dans quelques districts des États ciblés

2.3 Nombre de districts disposant de programmes de travail et suivi et évaluation communs des organismes des Nations Unies, dans les États ciblés

Comité national de planification, Ministère de l'aménagement urbain, Ministère du Panchayati Raj, Ministère pour le développement de la femme et de l'enfant, Ministère des questions tribales, Ministère de la justice sociale et de la démarginalisation, Ministère du logement et de la lutte contre la pauvreté urbaine et institutions du Panchayati Raj

Priorité nationale : Intégrer les questions liées à la planification du développement et à l'environnement afin de limiter les effets nocifs de ces activités, notamment la menace posée par les changements climatiques, et de préserver le bien-être des générations futures

Résultat 4 visé par le PNUAD : Les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, et l'administration à tous les niveaux ont amélioré leurs capacités de planification, d'intervention et de relèvement en cas de catastrophes ou de changements climatiques

Prévention des crises et relèvement : Intervention en cas de catastrophe et relèvement

4.1 Les collectivités et les institutions ont mis en place des mécanismes et des partenariats aux fins d'un relèvement efficace à la suite d'une catastrophe ou de changements climatiques.

4.1 Les stratégies de coordination des activités de relèvement sont intégrées dans les plans fédéraux des États ciblés et dans les plans de deux districts de chaque État.

4.1 a) Nombre de plans de redressement coordonné établis au niveau des États
4.1 b) Nombre de plans de redressement coordonné établis au niveau des districts

Directions nationale, fédérales et locales de gestion des catastrophes, Institut national de gestion des catastrophes, Ministère des affaires intérieures, Ministère de l'environnement et des forêts, organisations de la société civile, organisations non gouvernementales, organismes des Nations Unies

Ressources ordinaires :
10 millions de dollars
Autres ressources :
10 millions de dollars

Énergie et environnement : Mécanismes visant à promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable

4.2 Les collectivités sont conscientes de leur vulnérabilité et suffisamment bien préparées pour gérer et réduire les risques liés aux catastrophes et à l'environnement.

4.2 Mise en place aux niveaux des États, des districts et des localités de mécanismes d'évaluation des risques et élaboration de stratégies d'adaptation tenant compte de la situation particulière des femmes

4.2 a) Nombre d'organismes fédéraux de gestion des catastrophes ayant publié des directives visant à réduire les risques et la vulnérabilité face à ces risques
4.2 b) Nombre d'organismes chargés de la gestion des catastrophes au niveau des districts ayant publié des directives visant à réduire les risques et la vulnérabilité face à ces risques

Directions nationale, fédérales et locales de gestion des catastrophes, Ministère des affaires intérieures, Ministère de l'environnement et des forêts, organisations de la société civile, organisations non gouvernementales et organismes des Nations Unies

Ressources ordinaires :
10 millions de dollars
Autres ressources :
100 millions de dollars

4.3 Progrès accomplis vers la réalisation des engagements nationaux pris au titre d'accords multilatéraux sur l'environnement	4.3 Renforcement des capacités d'utilisation des combustibles à faible teneur en carbone et de gestion durable des ressources naturelles	4.2 c) Nombre de districts où sont mises en œuvre, à titre pilote, des stratégies d'adaptation tenant compte de la situation particulière des femmes	Ministère de l'environnement et des forêts, Ministère de l'acier, Ministère du charbon, Ministère des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Ministère de l'aménagement urbain, Fonds international de développement agricole, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Département du développement international du Royaume-Uni, Agence allemande de coopération technique, Centre pour les sciences et l'environnement, Foundation for Revitalization of Local Health Traditions
		4.3 a) Nombre de technologies et de mécanismes propres mis en place à titre expérimental	
		4.3 b) Nombre de modèles de conservation mis en place à titre expérimental au niveau local	